

Agenda d'actions vertes

DURABILITÉ La commune d'Estavayer franchit une étape avec l'adoption d'un document stratégique qui propose 100 actions concrètes.

ESTAVAYER

Des subventions pour l'achat d'abonnements de zone en transports publics ou de vélos (électriques ou non), une augmentation de la fréquence des bus, une meilleure desserte des villages, des packs pour les nouveaux habitants comprenant des offres de billets de bus urbain et pour les événements culturels locaux, encourager les promoteurs à créer des déchetteries de proximité en gestion privée et mettre en place une ressourcerie à la déchetterie principale, recenser les producteurs qui proposent de la vente directe, de l'achat de paniers et des marchés locaux, installer des panneaux solaires et des dispositifs de récupération de l'eau de pluie sur les bâtiments publics, créer des potagers et des vergers à proximité des écoles ou des crèches pour l'apprentissage des enfants...

La liste est longue. Une liste de 100 actions concrètes. Certaines font déjà l'objet d'une mise en œuvre, d'autres sont à l'étude, d'autres encore le seront selon un éventail de priorités établies.

Selon les attentes de la population

La commune d'Estavayer a franchi une étape importante en matière de durabilité, a-t-elle



Des jardins pédagogiques à côté des écoles, ici en préparation à Rueyres-les-Prés, font partie des mesures encouragées. PHOTO ISABELLE KOTTELAT

communiqué mardi, en adoptant un Agenda 2030, un document stratégique élaboré par le Conseil communal en collaboration avec les chefs de service et la commission de la durabilité. Il «correspond aux attentes exprimées par la population lors d'un sondage réalisé à la fin de la législature précédente et satisfait aux priorités du programme de législature 2021-2026. Il traduit une volonté forte de construire une commune résiliente, solidaire et respec-

tueuse de son environnement afin de préserver la qualité de vie des générations actuelles et futures. Il tend aussi à faire prendre conscience de l'importance du développement durable et à mettre en valeur les activités de la commune.»

Parmi les actions concrètes, on trouve des idées inventoriées dans tous les dicastères de la commune avec pour chacune un degré de priorité, de la promotion de la Fête des voisins à la fin

du mois de mai à l'action Seniors en classes de Pro Senectute, en passant par la création de zones d'ombre sur les places publiques, le réseau de chauffage à distance avec projet de décarbonation du centre historique ou celui alimenté par la valorisation de l'eau potable dans le cadre de l'agrandissement de la station de pompage, jusqu'à l'intégration des critères de durabilité dans les appels d'offres et les contrats publics.

■ ISABELLE KOTTELAT

Le rendez-vous avec la lutte suisse approche



Le comité d'organisation avec au centre le président Daniel Ruch, se réjouit de recevoir lutteuses, lutteurs et visiteurs. PHOTO DR

FÊTE RÉGIONALE Les 2, 3 et 4 mai prochains aura lieu le rendez-vous incontournable des amateurs de lutte suisse à Montmagny.

MONTMAGNY

Les préparatifs de la Fête régionale de lutte suisse vont bon train du côté du Vully: Montmagny s'apprête à accueillir la Fête régionale de lutte suisse qui se déroulera du vendredi 2 au dimanche 4 mai prochain. Un solide comité d'organisation, avec à sa tête le conseiller national Daniel Ruch, est à pied d'œuvre depuis plusieurs mois afin de recevoir les meilleurs lutteurs et les visiteurs dans une ambiance sportive et festive.

Les ronds de sciure occupent la parcelle de terrain mise à

disposition par Jean-Paul Loup, au lieu-dit La Fenette. Le samedi sera consacré aux lutteuses féminines et le dimanche aux garçons lutteurs et actifs. Un magnifique pavillon de prix récompenseront les sportifs qui les recevront à la proclamation des résultats à l'issue des passes de lutte, dimanche 4 mai en fin de journée.

Exposition et fête populaire

Une exposition de motos vintage, mise en place par leur propriétaire Jean-Jacques Loup, sera visible durant les trois jours de la fête.

La compétition sportive sera doublée d'une fête populaire avec soirées festives, bar, buvette, restauration et tombola. L'ambiance sera digne des rencontres de lutte suisse qui se déroulent dans l'amitié et la convivialité. COM

Des places de parc problématiques

HANDICAP Les places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite devraient être limitées dans la durée et mieux surveillées. Quant aux macarons, ils devraient être contrôlés plus sérieusement.

MOUDON

Lors de la séance du Conseil communal du mardi 11 mars, l'élue Céline Ombelli (entente moudonnoise) a déposé une interpellation au sujet des places de parc pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Elle a exposé les problèmes d'incivilité en lien avec le macaron que ces personnes détiennent. La conseillère communale a aussi fait remarquer que certaines de ces places manquaient de panneau de signalisation.

Ce que dit la loi

A Moudon, les places de parc réservées aux PMR sont réparties sur divers lieux comme l'EMS l'Oasis, la caserne communale, les parkings du Bicentenaire, de la Migros ou du Fey (salle de sport). Pour pouvoir s'y garer, les PMR doivent demander un macaron au Service des automobiles et de la navigation (SAN) pour une durée de six mois, d'un an ou illimitée. Certaines conditions doivent être remplies. Il faut que la demande soit attestée par un médecin. Le macaron est délivré uniquement pour un handicap moteur significatif qui empêche la personne de se dépla-

cer pour une période de six mois minimum et sur une distance de 200 mètres à pied. La cause de cette mobilité réduite est imputable à l'appareil moteur des jambes ou au système respiratoire ou sanguin.

Selon l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière, les PMR, titulaires d'un macaron, ont le droit de stationner au maximum trois heures sur des places qui sont signalées ou marquées par une interdiction de parquer. Elles peuvent aussi se parquer sans limitation sur une place qui leur est réservée.

Concernant les places de stationnement des zones blanches et bleues du domaine public, elles ont le droit d'y stationner gratuitement, de manière illimitée.

Problèmes constatés

Céline Ombelli, qui utilise une chaise pour se déplacer, regrette que certaines PMR abusent de leur macaron et considèrent les places qui leur sont réservées comme des places privées. Pour sortir de sa voiture, elle a besoin de 15 minutes si elle est seule et de 5 minutes si elle est accompagnée. Mais il lui faut surtout une place de parking plus large pour circuler autour de la voiture avec sa chaise.

Elle constate aussi que des places, comme sur les parkings du Bicentenaire et de la Migros, n'ont qu'un marquage au sol et aucun panneau de signalisation. Ce qui est problématique en cas de neige.



A Moudon, certaines places de parc pour les personnes à mobilité réduite ne sont pas indiquées par un panneau et sont parfois occupées par des conducteurs qui n'en ont pas l'utilité. PHOTO MARTINE MACHY

Prendre en exemple Vevey

La conseillère communale a demandé à Raphaël Tatone, le municipal en charge de la police, de réfléchir à une modification du règlement de police. Comme à Vevey, elle souhaiterait que les places de parc PMR situées sur le domaine public soient limitées à cinq heures au maximum. De plus, elle trouve que l'installation de panneaux de signalisation, là où il en manque, s'avère nécessaire.

Réponse de la Municipalité

Le municipal Raphaël Tatone reconnaît qu'il faudrait rajouter un panneau de signalisation aux places de stationnement qui n'ont qu'un marquage au sol.

En ce qui concerne l'exemple de la ville de Vevey, une réflexion sera réalisée entre la Municipalité et le dicastère de la sécurité publique pour un éventuel changement de règlement. Il donnera une réponse à l'interpellation de

Céline Ombelli lors du prochain Conseil communal.

Attention au faux macaron

Selon Céline Ombelli, la validité des macarons pour les PMR n'est pas souvent contrôlée. Une information confirmée par le municipal. Les assistants de sécurité publique (ASP) auraient déjà dénoncé à plusieurs reprises des personnes utilisant un faux macaron.

■ MARTINE MACHY

Refus d'une ligne de bus

BROYE

En décembre 2020, les députés fribourgeois David Bonny et Charles Brönnimann déposaient un postulat, demandant d'étudier l'introduction d'une ligne de transport public reliant Fribourg à Estavayer-le-Lac ou Rosé à Payerne. L'objectif était, entre autres, d'améliorer la desserte entre les districts de la Broye et la Sarine. La ligne devait pouvoir être empruntée par des habitants des villages proches de cet axe, dont Montagny.

Actuellement inconcevable

Cependant, le rapport du Conseil d'Etat, publié mardi 11 mars, souligne que le potentiel d'utilisation d'une telle ligne ne justifiait pas son introduction. «L'analyse des déplacements des pendulaires et des élèves dans la région Sarine Ouest et dans la Broye, ainsi que le principe de non-concurrence entre les lignes de transports publics afin de ne pas entraîner la diminution de cadence, font que l'introduction d'une nouvelle ligne de bus reliant ces deux régions n'est pas concevable actuellement.»

Il ajoute toutefois que le prolongement des trains régionaux Romont Fribourg jusqu'à Yverdon-les-Bains offre une liaison entre les deux régions, ce qui répond partiellement à la demande des députés. Par ailleurs, la modification du trajet de la ligne 20.334, ainsi que son prolongement à la future halte ferroviaire d'Avry-Matran, créerait un lien entre la Broye et la région de Sarine Ouest. BB